

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MILANNGES BELLIGIENS

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII.

Montreal, Mardi, 3 Juillet 1849

No. 84.

L'ÉCHEC DES FRANÇAIS.

Les journaux et correspondances particulières ont publié des relations diverses sur la reconnaissance que les troupes françaises ont poussée jusque sous les murs de Rome. Les détails que l'on va lire sont empruntés au rapport de l'officier qui commandait le détachement qui s'est présenté à la porte de San-Pancrazio. Nous n'ajouterons aucun commentaire à ce simple récit.

Le 30 avril, vers onze heures et demie du matin, je reçus l'ordre de repousser avec mon bataillon [moins la compagnie de voltigeurs] les tirailleurs qui inquiétaient le flanc droit de la colonne. Ils quittèrent successivement devant moi les positions et les jardins qui avoisinaient la ville, depuis la porte Cavalgheri jusqu'à la porte San-Pancrazio. Arrivés là, ils se réfugièrent dans plusieurs maisons voisines du rempart, et derrière un petit ouvrage en terre construit devant la porte, et où se trouvaient trois pièces de canon. Des matelas avaient été placés contre la porte, où était pratiqué un passage assez étroit. Les remparts étaient garnis de nombreux défenseurs. Sachant que le général en chef avait l'intention de se porter sur un autre point, j'eus l'idée malheureuse de menacer vigoureusement la porte San-Pancrazio, afin d'y attirer ceux qui se disposaient à la résistance et qui se trouvaient ainsi distraits du point que le général avait principalement en vue. Après une fusillade, j'entendis dans Rome des fanfares et des chants, entre autres la *Marseillaise*. Tous mes soldats eurent alors la ville prise. Je partageai assez facilement leur opinion, lorsque des voix romaines crièrent: *La paix! la paix!* Je fus sur le point d'entrer dans la ville avec mon détachement; incertain encore, j'en voyai en avant un de mes officiers avec un de mes prisonniers. Les Romains n'eurent pas plutôt aperçu ce dernier, qu'ils se précipitèrent vers mes soldats, élevant leurs casquettes au bout de leurs fusils, et nous faisant de grandes démonstrations d'amitié. En un clin d'œil, ces hommes vinrent embrasser nos tirailleurs les plus avancés. Je descendis de cheval, j'entrai dans une petite porte de jardin, et je me trouvai au milieu d'eux. Ils me jetèrent comme les autres, et je ne puis tirer d'eux d'autres paroles que *Siamo amici, siamo fratelli la pace!* J'ordonnai aux soldats romains de remettre la baïonnette dans le fourreau; ils obéirent, et je leur dis que j'allais donner quelques ordres à ma troupe, après quoi je reviendrais; et je me rendis avec eux auprès du général, qui, disaient-ils, était dans le voisinage. Je les quittai; je retournai sur mes pas pour annoncer à mes soldats que je devais me rendre auprès du général pour savoir ce qui se passait. L'ajournement que la ville était prise, qu'il ne fallait faire aucun mouvement et attendre mon retour.

J'entrai ensuite dans Rome avec la confiance la plus sotte et la plus aveugle. Tout à coup, je me vis entouré d'une masse compacte, formée et appelée par les gens de Garibaldi. Ceux qui m'accompagnaient se perdirent dans cette foule, et je me trouvai prisonnier au milieu d'une population furieuse et menaçante, dont les poignards et les pistolets furent souvent dirigés sur ma poitrine. Je dois déclarer, que sans le secours de quelques officiers et guides nationaux, j'aurais été infailliblement égorgé. C'est dans cet appareil que, au mépris du droit des gens, je fus conduit au château de Saint-Ange, où une chambre me fut assignée comme prison. Dès qu'il me fut possible de le faire, j'envoyai au ministre de la guerre une protestation contre la manière déloyale dont ses soldats m'avaient arrêté.

Le 1er mai, j'appris la mort, les blessures et la captivité des hommes de mon détachement, résultats déplorable et nécessaires de mon aveugle et inexorable confiance. Mes officiers et mes soldats sont plus à plaindre qu'à blâmer. Ils se sont bravement battus depuis midi jusqu'à six ou sept heures du soir, et n'ont été compromis que par ma faute et par la *folie*. Je suis seul coupable dans cette affaire. Pendant ma captivité, il m'a été constamment refusé de communiquer avec mes officiers, avec mes soldats et avec les blessés français, qui furent traités avec humanité, m'a-t-on dit. J'ai été séparé des officiers: les officiers ont été séparés des soldats. On ne pouvait me voir, on ne pouvait voir les soldats qu'avec une permission du ministre de la guerre. J'ai des motifs puissants pour croire que cette séparation était combinée dans le but de corrompre mes officiers et mes soldats. Des insinuations perfides ont été faites aux uns et aux autres. On a proposé aux officiers de servir dans une légion étrangère dont l'organisation était décidée. Ces derniers ont illégalement refusé de servir dans une légion étrangère, et tout fut dit. La France peut-être fière de la discipline et du bon esprit de ses officiers et de ses soldats.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

CALIFORNIE.—Une lettre particulière émanée du gouverneur Smith, et d'autant plus franche qu'elle n'était point destinée à la publicité, résume avec une frappante vivacité et le pour et le contre de la vie californienne: "Rien n'a été exagéré, dit cette correspondance, quant à l'étendue de la contrée qui renferme le précieux métal, et quant à la facilité comparative avec laquelle on l'obtient.

Toute la pente occidentale de la Sierra Nevada sur une étendue de plus de 400 milles, et dans un rayon de quarante milles au moins, contient de l'or en plus ou moins grande quantité; peut-être la région s'étendra-t-elle plus loin encore, lorsqu'on fera de nouvelles recherches. On trouve le minerai en creusant et levant la terre; il n'est besoin ni de coûteuses machines ni de procédés chimiques pour arriver à ces trésors magiques. Une pioche, une pelle, voire même un couteau de boucher pour desceller la terre et les pierres, le moindre vase pour opérer le lavage, il n'en a pas fallu plus pour obtenir autant qu'avec les inventions les plus renommées dans d'autres pays. La chance du travailleur dans le choix du terrain a souvent compensé et au-delà le manque de talent. Les difficultés réelles gisent dans les privations qu'il faut endurer au sein des régions inhabitées où se trouve l'or. Le manque de nourriture, un travail excessif auquel excite le succès même, la mauvaise qualité de l'eau, les intempéries de l'air et le dérèglement de la vie, tout contribue à faire payer chèrement les richesses que Pon trouve. Tout le monde ne réussit pas, mais chacun continue à travailler, dans l'espoir que son prochain coup de pioche découvrira un trésor surpassant tout ce que Pon a vu jusqu'ici. Beaucoup meurt; d'autres reviennent malades; mais pour un qui s'en va, il en arrive dix de toutes les parties du monde. Nous avons jusqu'ici plus de chinois, de chiliens, de péruviens, de prussiens, de mexicains, de français, d'anglais et d'irlandais que d'américains, mais ceux-ci auront leur tour.—Les provisions, les vêtements de laine, les liqueurs, les ustensiles de cuisine et de mineurs se vendent à des prix énormes. Tout le reste trouve à peine des acheteurs. Les vêtements de femme sont une véritable drogue.—Il est difficile de préciser la quantité d'or trouvé jusqu'ici. On dit qu'il en a été exporté pour quatre millions. Sous peu de semaines je pourrai, d'après les faits que je m'occupe de recueillir, donner un chiffre approximatif. En attendant tout cela est désastreux pour nous. Il n'y a pas moyen d'avoir de domestiques; j'ai vu un cuisinier refuser \$250 par mois. Tous mes domestiques m'ont quitté et j'en ai pris un hier à \$100 par mois parce qu'il est trop malade pour aller aux mines; je le vendrai certainement s'il retrouve la santé. Le quartier-maître paie \$5,000 par an pour la maison où il demeure, et qui certes ferait une triste cabane de péage sur un pont de campagne. Le climat est froid toute l'année et brumeux pendant l'été. Les collines sont nues, et le pays n'est composé que de collines (par don du jeu de mots). Le bœuf est exécrable; de légume, pas l'ombro, et peronne n'a le temps de pêcher, si toutefois il y a du poisson.—*Voilà la carte.* Quienque viendra chercher de l'or on apportera des marchandises pour vendre aux mineurs, gagnera de l'argent. Nulle autre chose ne peut réussir. Tous ceux qui viennent doivent apporter une maison avec eux. Il n'y en a que fort peu ici, et le bois de charpente coûte \$600 les mille pieds."

IMMIGRATION.—Les relevés officiels de la douane de San-Francisco nous apprennent que l'immigration a été, dans le cours des six derniers mois, bien loin de ce que l'on s'était attendu à s'imaginer. Du 1er octobre au 31 mars, il n'a débarqué dans ce port que 2,333 personnes, dont 700 Américains. Durant la même période, le chiffre des exportations d'or, déclarées en douane, s'est élevé à 177,627 onces, formant une valeur de \$2,342,040, aux taux de \$16 par once.

MEXIQUE.—Nous avons des journaux de Mexico jusqu'à nos premiers jours de ce mois. Ils confirment la soumission au chef et du promoteur des troubles de la Sierra Madre, Don E. Quiros. On assure qu'une prime de \$6,000 et le grade de chef d'escadron, lui ont été promis par le gouvernement, et cette mesure, regardée comme une faiblesse fatale, soulève de vives réclamations dans la presse. D'Arca Jis de Vera Cruz, déclare nettement qu'il y voit un encouragement à l'insurrection.

Le congrès, l'avons déjà dit, a autorisé, avant de se séparer, l'établissement d'un chemin de fer entre Vera Cruz et la Capitale. Cette route devra être commencée avant deux ans, et terminée dans quinze années au plus tard. Un privilège de cinquante ans, l'admission en franchise des matériaux et du combustible nécessaires, la coopération du gouvernement lorsque le chemin traversera des terres publiques, la faculté d'exproprier les particuliers partout où besoin sera, telles sont les conditions et les facilités que la nouvelle loi assure aux entrepreneurs. Elle leur offre en outre une prolongation de privilège de deux années, si, dans les vingt-quatre mois qui suivront le commencement des travaux, le chemin de fer est en activité jusqu'à un point quelconque au-delà du rayon où la fièvre jaune exerce ses ravages. Chaque mois gagné sur ce délai entraînera une nouvelle prolongation de deux années; enfin l'expiration du privilège, le gouvernement sera libre de le renouveler pour trente ans, à la condition de percevoir 20 pour cent sur les bénéfices. Cette mesure est sans contredit la plus utile qu'ait produite la dernière session du congrès mexicain.

Courrier.

BRESIL.—Des lettres de Rio Janeiro, du 6 mai, nous apprennent que la veille et la nuit, il avait régné dans ces parages un ouragan terrible. Les Brésiliens ont perdu dans cette tempête le seul vaisseau de ligne qu'ils eussent. Soixante-dix personnes ont péri; une princesse qui se trouvait à bord au moment du sinistre a pu être sauvée.

HAITI ET VÉNEZUELA.—Nous recevons de Boston, quelques lignes nouvelles d'Haïti et du Venezuela. Elle signalent dans l'un et l'autre pays la continuation du même état de choses. Le président Soulouque, renonçant à toute tentative ultérieure contre la partie espagnole de l'île, avait licencié son armée, et s'apprêtait à abolir le système ruineux du monopole. Au Venezuela, on regardait une révolution comme imminente; l'impopularité du général Monagas s'accroissait de jour en jour, et l'on ne croyait pas que son gouvernement pût tenir au-delà de deux mois. Sa suite prétendait que Pon avait annoncé naguère, parait-il avoir été à autre chose qu'un voyage, car les nouvelles disent, sans commentaire, qu'il se trouvait à 40 milles de Puerto Cabello.

Courrier.

L'ALLEMAGNE.—Vous savez à quels déchirements et à quelles luttes l'Allemagne est en proie. La constitution proposée par le roi Guillaume, consacrer les principes les plus libéraux, si j'en excepte le vote à deux degrés. Mais la démocratie allemande n'en est plus à ces transactions. Son programme, publié récemment par un patriote badois, dépasse toutes les folies de nos démagogues. Son auteur, M. Becker, ne va pas, comme on dit, par quatre chemins. Il déclare que si les révolutions de février et mars ont échoué, c'est qu'il leur a manqué le baptême du sang; et d'après lui, la révolution doit ruiner de fond en comble tout les éléments de la société actuelle; tout moyen est bon, s'il conduit au but. Son parti ne veut par la "voir mille croyances." Nos journaux socialistes n'ont point osé adopter cette profession de foi "de leur frère," sans réserve. Le roi de Prusse répond à ces doctrines insensées, en faisant entrer son armée dans le Palatinat, dont l'insurrection sera inévitablement étouffée. Pour éviter le même sort, l'Assemblée de Francfort a résolu de transporter son siège à Stuttgart. Mais les démissions qui lui sont arrivées de toutes parts ne lui permettent pas de réunir cent membres au plus. Cette assemblée est morte.

FUSÉES INCENDIAIRES.—L'une des innovations militaires qui ont marqué la guerre de Hongrie, c'est l'emploi des fusées incendiaires autrichiennes. Ces fusées, très-habilement dirigées, ont été mises en usage non-seulement contre les villes, mais encore les corps de troupes. On s'est surtout servi, dans les deux armées impériales, et hongroises, de fusées portatives à l'usage d'un corps particulier de bombardiers à pied, qui peuvent suivre les mouvements de l'infanterie. Chaque homme doit porter jusqu'à trois de ces projectiles de petite dimension. Un autre soldat est chargé du cheval, surmonté d'une rainure de bois sur laquelle la fusée peut être posée et dirigée. C'est une leçon pratique que l'expérience de cette guerre donne à tous les corps de l'Europe. Les Autrichiens auront été les premiers à mettre en pratique, dans une proportion si étendue, ce nouveau et terrible moyen de destruction. On a rapporté que ces congères, employées en bataille rangée par les compagnies de bombardiers autrichiens qui s'exercent depuis tant d'années à ce tir tout nouveau, ont produit un très grand effet, surtout sur les masses de cavaliers hongrois. Ces cylindres de fer battu, terminés en pointe, percés de trous et remplis de matières incendiaires, sont arrangés de manière à faire rouler au-dessous d'eux vers la fin de leur trajet, une matière liquide et brûlante. Leur sifflement aigu est plus terrifiant encore, pour les chevaux, que le bruit du passage de l'éclair. Un seul de ces projectiles suffit parfois pour porter le désordre dans un escadron. L'année hongroise ayant trouvé dans les arrières ceux qui sont tombés en son pouvoir de nombreux approvisionnements de ces fusées, s'en est également servie dans l'attaque des villes et dans les combats en plaine.

PROTESTATION.—Le premier acte de M. de Tœnqueville, en arrivant au ministère des affaires étrangères, a été, dit-on, de protester auprès de l'ambassadeur d'Autriche, à Paris, contre la prétention du maréchal Radetzki de faire occuper par ses troupes Gênes et les villes du Piémont touchant à notre frontière.

CALCULS.—Un auteur de calculs et de rapprochements a fait le calcul suivant: Les quinze départements qui forment la zone de l'Est ont donné le plus de représentants aux rouges. Dans les douze départements qui forment la zone de l'Ouest, aucun candidat socialiste n'a été élu, et l'on y compte les huit dixièmes de candidats légitimistes. Les rouges l'ont emporté dans les dix-huit départements du centre. Les vingt-quatre départements dont se compose la zone du Midi ont donné la prépondérance à l'opinion royaliste. Enfin, les dix-neuf départements du Nord ont donné la majorité aux orléanistes. Il est à remarquer que les élections les plus lésinées sont celles de l'Est et celles de l'Ouest. L'Est, qui s'est battu avec les Cosaques et les Prussiens, a envoyé des rouges. L'Ouest, qui a produit les Chouans et les Fédéralistes, a envoyé des blancs.

HORLOGES ÉLECTRIQUES.—Les chemins de fer français viennent de prendre l'initiative d'une remarquable application de l'électricité à l'horlogerie. On sait que deux ou plusieurs horloges, quelque soigneusement exécutées qu'elles soient, ne sauraient rester longtemps d'accord; pas même les pendules astronomiques. D'autre part, dans les stations et dans les chemins de fer, où l'on est forcé de multiplier les horloges, l'établissement de ces appareils ne laisse pas que d'être fort dispendieux. Il s'agissait donc, à la fois, de trouver le moyen de diminuer les prix des appareils honoraires et d'en faire concorder les indications. C'est l'électricité qui a permis de résoudre ce problème. L'application de ce magnifique agent à l'horlogerie n'est point un fait tout récent. L'Allemand Steinheil, en 1839; les Anglais Wainstone, Bain et Brett, en 1840, 1841, 1847; enfin, le Belge Glaesener, ont proposé chacun des solutions, mais l'expérience ne leur a pas donné gain de cause, et, aujourd'hui encore, pas un chemin de fer étranger ne règle ses pendules électriquement. C'est à M. Paul Gardier, horloger, qu'appartient l'honneur d'avoir pratiquement réalisé cette heureuse idée. Les appareils qu'il a créés, et qui mettent en parti le concordance tous les cadrans d'une ligne, au moyen d'une seule horloge type, ont été accueillis par le chemin de fer du Nord, et bientôt toutes les horloges de la station de Lille seront mises d'accord; le chemin de fer de Charres, à son tour, vient de les adopter pour toutes ses stations, déjà même celle de Versailles en est pourvue. On possède donc enfin, ajoute le *Journal des chemins de fer*, le moyen d'avoir l'heure exacte partout et à bon marché. Le conseil général des bâtiments vient, assure-t-on de l'adopter au ministère des travaux publics le désir de le voir appliqué à quelque édifice public. Bientôt, espérons-le, ce sera le tour des édifices particuliers, et il n'y aura plus une maison qui n'ait le chemin de fer aussi bien que la laminière et l'eau à un réservoir commun.

NÈGRES.—M. de la Villegontier, ancien pair de France, et M. le Marquis de Forbin-Janson, frère de l'ancien Evêque de Nèny, viennent de mourir.

TRAITÉ.—Le cabinet de Saint-Pétersbourg vient d'être de conclure un traité d'alliance offensive et défensive avec le roi de Suède et de Norvège. Les articles de ce traité sont encore inconnus. Cependant on affirme qu'en vertu d'une convention particulière, la flotte de l'empire russe doit occuper le Sund et garder les passages des grands étroits de Balt. On va même jusqu'à dire que la flotte russe a déjà exécuté cette manœuvre.

L'ARMÉE RUSSSE.—Les forces de terre de l'empire russe s'élevaient presque à un million d'hommes sur le pied de guerre. Elles sont divisées en six corps d'armée; 10 Grand armée d'opération—465,720 hommes; 20 corps de réserve—202,480 hommes; 30 armée du Caucase—150,167 hommes; 40 corps d'armée dans le Finlande—16,000 hommes; 50 corps d'armée à Orenbourg—64,000 hommes; 60 corps d'armée en Sibérie—16,000 hommes. Total: \$14,367 hommes. Il y a en outre une formidable cavalerie de 50,000 Cosaques, prête à entrer en campagne au premier signal. On doit aussi se rappeler que 600,000 Cosaques, en état de porter les armes, sont toujours à la disposition de l'empereur. Une grande partie de ces forces est cependant destinée à maintenir l'ordre et la paix à l'intérieur. En ce moment on calcule qu'il serait facile au czar d'organiser en fort peu de temps une armée européenne de 800,000 hommes.—L'empire russe a soixante-sept millions d'habitants.

ÉGYPTE.—On sait que le nouveau vice-roi d'Égypte, Abbas-Pacha, contrairement aux espérances qu'on avait conçues sur notre compte, détruit, une à une, les belles institutions organisées par son grand-père. Plusieurs savants français, renvoyés par lui, se sont adressés à M. le consul-général de France à Alexandrie, pour obtenir les indemnités auxquelles ils ont droit, par suite des engagements contractés vis-à-vis d'eux, dès le principe, par le gouvernement égyptien. Le consul a pris fait et cause pour eux; mais cela n'a servi de rien, et le bruit s'est répandu qu'une rupture ouverte avait éclaté entre le gouvernement égyptien et le consul-général de la République française, qui avait menacé, si on ne faisait pas droit à ses justes réclamations, de demander les passeports.

LA ST. JEAN-BAPTISTE A RIGAUD.

M. L'ÉDITEUR,

Au milieu des luttes incessantes que vous avez soutenu pour défendre les bons principes, je veux dire les principes d'ordre, d'obéissance et de respect aux gouvernements ecclésiastiques et civils, attaqués depuis quelque temps d'une manière qui, quoiqu'indirecte, n'en est pas moins acharnée, violente, et dangereux; au milieu de ces luttes, dis-je, ou vous avez à défendre le ministre du Souverain, comme le ministre du Seigneur, tous deux représentés sous un faux jour, votre esprit aime sans doute à se reposer sur ces spectacles tendres et touchants, où les cérémonies saintes de notre sublime religion que l'on paraît vouloir vouer au ridicule consolent et fortifient contre ces appréhensions bien légitimes que l'on ne saurait maîtriser, en voyant s'assombrer au-dessus de nos têtes cet horizon philosophique qui a toujours déchiré sur les peuples de grandes passions, causé de grands déchirements et semé sur les villes et les royaumes de grandes catastrophes.

Cette fête religieuse, dont je veux vous parler, M. l'Éditeur, a eu lieu à Rigaud, lundi, jour de la célébration de la St. Jean Baptiste, à la suite des cérémonies des Quarante heures ou pendant trois jours les fidèles se sont pressés à l'envie autour des autels du Seigneur, pour y puiser dans la réception des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, sources divines, la paix de la conscience et le repos du cœur.

Il est, M. l'Éditeur, sur le sommet de la montagne de Rigaud une vénérable petite chapelle, dédiée à notre glorieux patron St. Jean-Baptiste. C'est là que les citoyens de Rigaud ont voulu célébrer la fête nationale. Dès sept heures du matin, la procession qui s'était formée devant l'église, se mit en marche, et se dirigea vers le lieu où devaient se célébrer les saints mystères. Il s'est passé là quelque chose de bien propre à transporter l'âme, et à remplir le cœur des plus douces émotions religieuses. Cette foule pieuse et attendrie, suspendue entre le ciel et la terre, assistait à genoux, au sacrifice non sanglant qui représentait le sacrifice sanglant consommé sur le calvaire. Au souvenir des mystères touchants et sublimes qui avaient eu pour théâtres les différentes montagnes de la Judée, les cœurs battaient d'amour pour Celui qui nous a donné la vie par sa mort, et la foi ainsi réchauffée et ravivée à ce foyer divin, lesaient monter vers le ciel les plus pures actions de grâces. Après les émotions religieuses vint le tour des émotions patriotiques. Un discours de circonstance, délivré avec beaucoup de pathétique, fit l'éloge des vertus de notre glorieux patron, déroula les vertus du citoyen, et développa ce que devait être son dévouement pour la patrie. Les paroles chaleureuses de l'orateur furent accueillies avec un enthousiasme universel.

Quand les cérémonies furent terminées, la foule se divisa par groupes, et passa une partie du jour à parcourir les points les plus pittoresques et les plus saillants de la montagne, ceux qui, permettant à la vue de se porter au loin, laissent apercevoir et développent dans une immense étendue, aux regards enchantés, tout ce que la nature étale de beautés et de richesses dans ce beau mois de l'année, à voir la joie qui rayonnait sur tous les visages, l'abandon et le laisser aller avec lequel on se livrait à l'allégresse, on pouvait se convaincre bien facilement que ce jour était un beau jour pour les citoyens de Rigaud.

Je ne terminerai pas, M. l'Éditeur, ce compte rendu d'une jolie petite fête de famille, sans vous dire un mot d'un phénomène peut-être unique, non seulement au Canada, mais j'oserais dire dans tout l'univers. Ce phénomène naturel se laisse voir sur la déclivité de la

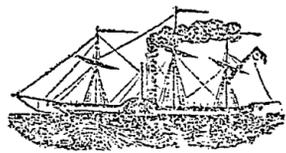
montagne de Rigaud. Représentez-vous, M. l'éditeur une vaste plaine en pierre, parfaitement divisée en coupées de sillons aussi en pierre, et tracés d'une manière aussi régulière que pourrait le faire le meilleur niveleur ou le cultivateur le plus habile. Ces sillons tracés à égale distance les uns des autres, forment ainsi, ce qu'on appelle en termes d'agriculture des planches parfaites, ce qui donne à cette vaste plaine l'aspect d'un champ bien cultivé, et c'est pour cela qu'on l'a appelée *plaine de guéril*. Imaginez-vous maintenant, M. l'éditeur que ces pierres sont toutes de conformation ronde, parfaitement séparées les uns des autres, et cela à une profondeur qu'on n'a pas encore pu découvrir, et qu'elles sont toutes de même grosseur, celle d'un boulet de 36. Tout cela se trouve couché sur le flanc de la montagne. La cause de ce phénomène est sans aucun doute bien difficile à découvrir et à expliquer. Ces pierres se sont-elles ainsi trouvées placées, avec tant de symétrie dès l'instant de la création? Ont-elles ainsi été disposées par l'action de quelque volcan? Eût-elles ainsi été placées après avoir été poussées et battues par les vagues et les flots, lors du déluge ou de quelque autre grande catastrophe survenue avant la découverte de l'Amérique? Je n'ai pas la témérité d'essayer de donner une explication de ce phénomène; je ne donnerai pas même mon opinion, je me contenterai de dire en terminant: *Felix qui potuit rerum cognoscere causas.*

La *Minerve* est priée de vouloir bien reproduire cette correspondance.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 3 JUILLET 1849.

ARRIVEE DU STEAMER



HIBERNIA.

(DE NOTRE EXTRA DE SAMEDI.)

Une partie des nouvelles suivantes ont été transmises hier soir par le télégraphe; nous nous hâtons de les mettre sous les yeux de nos lecteurs: COMMERCIAL.—Le fleur était à 22 et 23 chelins; le blé avait subi une hausse de deux deniers; mais le blé d'inde avait baissé de 36 sous.

FRANCE.—Le 13 courant, les Rouges, au nombre de 25,000, ont tenté de faire une nouvelle révolution à Paris; Etienne Arago était à leur tête. Mais les troupes ont été appelées et ont étouffé la révolte. Il y avait 70,000 hommes de troupes à Paris, que l'Assemblée législative, après s'être mise en permanence, a déclaré en état de siège ainsi que la première division militaire. Le lendemain (14), les craintes avaient bien diminué. Il avait été fait plusieurs arrestations, entre autres celles d'Arago et de Ledru-Rollin! Tous les journaux rouges, excepté le *National*, avaient été supprimés par ordre du gouvernement. On rapportait que la ville de Reims était au pouvoir des républicains-rouges.

ROME.—Le 5 courant, les Français ont attaqué Rome et ont y livré une sanglante bataille. Les assiégés y ont perdu 900 hommes. Les Français ont essuyé d'assaut plusieurs fortes positions. Le 6, Oudinot avait ouvert la tranchée. Les assiégés ne parlaient pas de se rendre.

HONGRIE.—La position respective des partis n'a pas changé. Le président Kossuth était arrivé à Pesth, et il continuait activement à tout préparer pour recevoir chaudement les envahisseurs.

ALLEMAGNE.—Le grand-duc de Bade était en complète révolution. Le prince de Prusse avait quitté Berlin.

GRANDE-BRETAGNE.—Le gouvernement anglais a condamné la conduite des Français devant Rome. Au parlement M. Gladstone avait fait un discours contre le Bill d'Indemnité du Canada. Lord John Russell lui avait répondu, en défendant et soutenant S. E. Lord Elgin!! Les débats sur cette question devaient commencer le 15, la veille du départ du steamer. Le bill de navigation avait subi sa troisième lecture et passé dans la chambre des Lords (BRavo!) ; on pensait que le Bill relatif aux juifs aurait peine à passer. On continuait à parler de la maladie des palates en Irlande. Le temps était beau, et les récoltes promettaient beaucoup. L'avocat de M. Smith O'Brien ne la légalité de la commutation accordée à ce dernier, et prétend que cette commutation ne peut avoir lieu que par un Acte spécial du parlement.

CHOLÉRA.—Le choléra faisait de grands ravages à Paris; le Maréchal Bugeaud en était mort. Ce terrible fléau se répandait aussi en Allemagne, et avait de nouveau fait son apparition en Angleterre.

NOUVELLES PLUS RÉCENTES.

Depuis samedi, le télégraphe nous a donné quelques autres nouvelles. Il nous apprend que, le 6, Oudinot a attaqué de nouveau la ville de Rome, et a sommé la ville de se rendre, si elle ne veut pas être prise d'assaut.—En France, Toulon et Lyon étaient dans un état d'excitation fort grande. Les rouges avaient été trompés dans leurs projets à Reims. C'est sur le chemin de fer de Lyon que Ledru Rollin avait été arrêté; Considérant, Boichot et Ratier avaient aussi été incarcérés; il était question de supprimer complètement les clubs pour une année. Le choléra diminuait à Paris.—Une armée de 53,000 Russes était réunie à Spyrkofis et Duk'a, où elle attendait les Autrichiens pour agir de concert avec eux.

Dans la chambre des communes, M. Herries a fait motion de présenter une adresse à la Reine pour prier S. M. de ne pas sanctionner le Bill d'Indemnité du Canada. Après de longs débats, cette motion a été perdue par la division suivante: pour, 150; contre 291; majorité en faveur du Bill, 141!

Les troubles en France ont été occasionnés par un vote de l'Assemblée, en faveur de la politique suivie

contre les Républicains Rouges de Rome. Il n'y a pas en de sang de répandu. On craignait de nouveaux troubles.

LES INSULTES DE L'AVENIR.

L'Avénir du 28 juin, répondant à la dernière lettre de M. Chiniqny, s'écrie: " Nous n'avons pas insulté l'Eglise; " Nous n'avons pas insulté les prêtres; " Nous n'avons pas insulté les dogmes de l'Eglise; " Nous n'avons insulté ni Evêques, ni Papes, ni conciles."

A cela, nous répondons que l'Avénir a insulté l'Eglise, les prêtres, les dogmes de l'Eglise, les évêques, les papes, les conciles; en voici les preuves.

L'Avénir a insulté l'Eglise en disant que " les fondateurs de l'accommodement majeur " étaient " vieillies "; en disant, dans sa feuille du 21 juin, que " les excommunications ne frappent plus guère que sur ceux dont elles partent "; en disant que le Pape " abuse de son pouvoir spirituel "; en voulant expliquer à sa façon les décrets du St. Concile de Trente.

L'Avénir a insulté les prêtres, en disant de M. Chiniqny, qu'il a un " entêtement cléricale ", qu'il n'est " pas de force à faire une discussion sérieuse "; en disant que: " s'il existait pour M. Chiniqny personnellement de puissantes raisons de se tenir à l'écart, il existait pour l'autorité ecclésiastique, ennemie naturelle des idées démocratiques et du progrès social tant qu'elle possède de l'influence au point de vue temporel, de puissantes raisons aussi pour lancer M. Chiniqny plutôt que tout autre sur ces idées qu'on redoute bien plus tôt que tout autre sur le spirituel, tout en faisant semblant de faire le contraire. " L'Avénir a encore insulté les prêtres en leur disant: " Est-ce que vous tiendriez absolument à prouver au monde que vous êtes stationnaires par instinct, immobiles par calcul, rétrogrades par nécessité, monarchistes par entêtement ou par intérêt? " L'Avénir a enfin insulté le prêtre par des milliers d'injures si grossières que notre plume se refuse à les tracer et que nos colonnes ne sauraient les admettre.

L'Avénir a insulté les dogmes de l'Eglise en traitant de " vieillies " les textes même des conciles; en disant que le Pape interprète mal le St. Concile de Trente, et en s'arrogant à lui-même le droit d'en expliquer les décrets, se fondant pour cela sur sa raison.

L'Avénir a insulté les évêques, en disant faussement que Mgr. de Montréal le persécute, en accusant aussi faussement Mgr. Biand d'abus de pouvoir et d'avarice, et en lançant contre plusieurs autres prélats des accusations méchantes et calomnieuses.

L'Avénir a insulté les Papes, en parlant de Grégoire XVI comme ayant excommunié les Polonais, ce qui est encore une pure invention fabriquée par M. De Lamennais; en disant que Pie IX fait des actes contraires aux doctrines qu'il enseigne d'après l'Eglise. L'Avénir a encore insulté de cent autres manières les Souverains Pontifes; mais encore une fois notre plume ne peut pas se faire aux grossières injures et à la fange qu'emploie si volontiers l'impie et irréligieux Avénir.

L'Avénir enfin a insulté les Conciles en méprisant leurs décisions, et en prétendant pouvoir les expliquer à sa façon, contrairement à ce qu'ils ont déjà décidé.

Finalement, nous disons à MM. les Rédacteurs de l'Avénir d'examiner un peu où ils en sont. Ils ont commencé par parler contre le pouvoir temporel du pape, et lorsqu'ils ont vu leur erreur et leur faute, ils ont persisté, et se sont mis à parler contre son pouvoir spirituel. Ce n'était pas assez; l'esprit du mal était avec eux et leur disait: " Courage, en avant, vous faites mon ouvrage. " Leurs consciences auraient dû les faire rentrer en eux-mêmes; mais non l'orgueil; le plus grand ennemi de l'homme, étouffa les remords de leurs consciences, et ils se mirent à parler des " textes vieillies des Conciles " et des " foudres usées de l'excommunication. " C'était trop peu encore; l'esprit de perdition n'était pas content, et leur souffla l'esprit du vertige. Ils se dirent en effet: " Pourquoi n'adopterions-nous pas le principe protestant, qui consiste à tout expliquer soi-même et à se fonder sur sa raison? " De suite, ils écrivirent que le Pape se trompe dans l'explication du St. Concile de Trente, et qu'il doit l'interpréter de telle et telle manière. Mais tout cela, nous ne parlons pas des injures grossières, des insultes dégoûtantes, et même des menaces, comme celle-ci tracée par la plume de M. Louis-Antoine Dessalles: " M. Chiniqny, dit-il, s'imagina-t-il que tous les gens sensés se sont laissés prendre à ses protestations qu'il n'a agi par aucune impulsion étrangère et que la voix de sa conscience seule l'a engagé dans le débat actuel, qui tôt ou tard RÉAGIRA contre le corps dont il (M. Chiniqny) fait parti? " Ainsi, les Rédacteurs de l'Avénir ont débuté par contester au Pape son pouvoir temporel, disant que ce n'était pas un article de foi, et ils en sont venus à tout contester, tout mettre en doute, tout nier. Les voilà lancés; où s'arrêteront-ils?

Un éloquent prédicateur disait ces jours derniers que, du moment où l'on s'attaquait au Vicaire de Jésus-Christ, on tombait par une pente rapide dans l'hérésie. Que les Messieurs de l'Avénir répètent bien ces paroles; qu'ils examinent ensuite leur conduite; qu'ils regardent où ils en sont, et puis qu'ils disent la différence qu'il y a entre les fils soumis de l'Eglise et eux. S'ils ont encore quelque sentiment de religion, et quelque reste de foi, ils seront effrayés de l'abîme étonnant dans lequel ils se sont précipités tête baissée, et ils se hâteront d'ajuster leurs erreurs, et de consoler leurs frères en Jésus-Christ en rentrant dans la bonne voie, et courbant humblement leurs têtes devant les décisions de l'Eglise.

LES PRÉTENDUS DÉMOCRATES.

Dans notre feuille de jeudi, nous avons eu devoir protester contre une santé portée au banquet du café Cyrus et à l'omission de deux autres santés. Le *Pilot* et la *Minerve* ont parlé à peu près dans le même sens. Ces protestations de la presse, et l'indignation du public en apprenant ce qui s'était passé au banquet en question, ont engagé les rédacteurs de l'Avénir, qui pour la plupart assistaient au banquet, à offrir à leurs lecteurs quelques explications. Mais ils n'ont pu prouver qu'en omettant la santé de Notre Gracieuse Souveraine et celle de S. E. Lord Elgin, ils n'avaient commis un manquement impardonnable, que les Canadiens ne peuvent ratifier; et, qu'en portant un toast à " Rome régénérée, " ils n'avaient fait un acte dont des catholiques ne

peuvent s'empêcher de rougir, puis que par là c'était approuver à tous les brigandages, crimes et attentats commis au sein de la Ville Eternelle. Le public en a jugé ainsi; en sorte que notre article de jeudi demeure sans réfutation, et nous défions l'Avénir d'y trouver une seule inexactitude.

Mais voici autre chose. L'Avénir, qui avait promis la publication des discours prononcés au banquet, n'en donne que quelques uns, et omet entre autres ceux de M. Barthe qu'on dit avoir parlé de " enfants indulgents "; de M. J. Lenoir qui a proposé la santé de " Rome régénérée "; et de M. Etienne Parent qui a répliqué à M. Lenoir. Pourquoi donc cette suppression? Est-ce que par hasard on aurait eu peur de publier et de faire lire par le peuple (comme l'on dit) les réflexions de M. Lenoir sur le Souverain-Pontife de l'Eglise catholique? L'Avénir répond que " les notes prises n'étaient pas suffisantes. " Pour notre part, nous sommes bien convaincu que si la rédaction de l'Avénir n'avait pas craint de publier ces judicieuses remarques, elle aurait bien pu se les procurer, comme elle s'est procuré les discours de plusieurs des autres orateurs. Néanmoins, puisqu'on omet ainsi intentionnellement la partie la plus intéressante du banquet, nous sommes en droit de publier ce que la rumeur publique en rapporte. S'il s'y trouve des incorrections et inexactitudes, nous nous ferons un plaisir de les rectifier, sur la due observation qu'on pourra nous en faire.

Il paraît donc qu'immédiatement après les santés d'ordre, dont la dernière était à la " Malheureuse Irlande, " M. Joseph Lenoir, avocat, se leva et proposa le toast suivant: " A Rome régénérée. " L'Avénir nous dit qu'il fut reçu avec applaudissements. On nous dit toutefois, et l'on nous prie de le dire, que plusieurs des convives témoignèrent leur désapprobation de cette santé. M. Lenoir, continue la rumeur, aurait accompagné sa proposition en s'écriant à peu près comme suit: " Un roi qui opprime son peuple, qui est rejeté par ce même peuple, qui maudit ensuite son peuple et appelle à son secours le féroce autrichien, est homme mérité-t-il des sympathies? Eh! bien, ce roi c'est Pie IX! Je vous le demande donc, pouvons-nous avoir encore quelques sympathies pour lui? " A cette question, plusieurs des convives ont crié: " Vive Pie IX, vive l'immortel Pie IX! " Mais une masse d'autres, dont on connaît le vif amour pour les doctrines de l'Avénir qu'ils soutiennent, répondirent par un " Non, non, " frénétique. Il y avait en ce moment bien du bronchaha, et plusieurs des convives s'apostrophaient assez vivement, lorsque M. Etienne Parent prit la parole.

L'Avénir raconte cette scène de la manière suivante: " M. Lenoir dit-il, fit un discours à l'appui de cette santé. Il y eut quelques réclamations durant son discours; mais M. Parent ayant dit quelques mots, l'accord le plus parfait régna. "

L'Avénir ne donne pas à entendre ce que M. Parent dit à cette occasion. Mais on nous dit que Monsieur prit noblement la défense du Souverain-Pontife, qu'il vengea des attaques inconcevables de M. Lenoir. Au nom des catholiques qui nous soutiennent, au nom du clergé catholique qui nous encourage et aux travaux héroïques duquel nous joignons nos humbles efforts pour la défense de la religion et des bons principes, nous sommes heureux de pouvoir lui offrir de sincères remerciements. Ajoutons que plusieurs autres convives appuyèrent M. Parent, et firent voir à MM. de l'Avénir qu'on n'attaque pas impunément le chef de l'Eglise catholique, et que, si quelquefois ils peuvent se trouver par hasard en majorité pour vociférer contre Pie IX, chaque fois qu'ils se trouveront au milieu d'eux un homme qui à quelque reste de respect pour le chef de la catholicité, il protestera contre les attaques qu'on pourra y faire contre l'Eglise et ses ministres.

LA PRESSE TORY.

Nous nous sommes efforcés jusqu'ici de faire bien connaître à nos lecteurs le langage et les vues du parti tory, parce qu'il est bon que cette portion de notre population soit appréciée à sa juste valeur. Aujourd'hui nous continuons la même marche, parce qu'il est encore plus important qu'appuyant pour le peuple de savoir ce que l'on dit et ce que l'on mérité.

Nos lecteurs ont pu dernièrement être fort édifiés du langage de M. Adam Ferrie, qui annonçait qu'un certain parti en cette ville a l'intention de massacher la nouvelle cavalerie qui est sous les ordres du Capitaine Fortin. Aujourd'hui voilà le *Transcript* qui dit en toutes lettres dans sa feuille du 28 juin: " M. Lafontaine sait à ses dépens ce qu'est le " misérable " parti breton. " Le *Transcript* fait là un curieux aveu et bien volontairement. Personne ne lui demandait d'attribuer à qui de droit la paternité des outrages commis à Montréal depuis le 25 avril. Mais nous supposons qu'il lui est venu un petit remords de conscience, et qu'il s'est dit à part soi qu'il n'est jamais trop tard pour rendre justice à qui de droit. De suite il avoue pompeusement que le " misérable parti breton, " ce qui veut dire les *Tories*, a montré à M. Lafontaine et aux dépens de ce Monsieur ce qu'est ce parti. C'est là de la franchise, c'est là de l'honnêteté; remercions le *Transcript* de ce qu'il a en le courage de faire une semblable admission. Pour nous, prenons-en note; c'est un nouveau document pour l'histoire du pays.

Deux jours avant cet aveu, c'est à dire le 26 juin, le *Transcript* se mettait à écrire un nouvel article (et qui sait combien il en a écrit?) sur le Bill d'Indemnité. Après une colonne de réflexions, d'appréciations, d'avances, notre confrère poursuit de la manière suivante: " Le *Times* dit que si l'on intervient maintenant, ce sera tout simplement supprimer le Parlement Canadien, et prouver que le système constitutionnel donné au Canada est une pure fiction, accordée et retirée d'après le bon plaisir du secrétaire Colonial. Nous le savons, mais à qui la faute? " Ainsi, le *Transcript* et ses amis savent qu'ou demandant maintenant le désaveu du Bill d'Indemnité et le rappel de Lord Elgin, ils demandent tout uniment à la Grande Bretagne de nous ôter notre parlement, de nous priver de nos droits constitutionnels, et de nous renvoyer au bienheureux système du gouvernement militaire et despotique, qui a marqué le commencement du règne de l'Angleterre au Canada. Malgré cela, ils persistent dans leur demande. Leur raison pour en agir ainsi se trouve dans la réponse à la question suivante: " A qui la faute de cela? " Ils répondent que la faute en est à Lord Elgin qui a laissé introduire le Bill d'Indemnité. Nous, nous répondons au nom de la grande majorité de la population

que la faute en est au parti tory, et cela pour les raisons mille et mille fois répétées depuis cinq à six mois. Toutefois, admettant pour un instant que la faute en serait à Lord Elgin et aux Réformistes (ce que nous nions), le patriotisme dont se vantent si fort le *Transcript* et ses amis, n'aurait-il pas dû les arrêter, et les empêcher de demander à l'Angleterre d'ôter au Canada son gouvernement représentatif? Oui, sans doute; mais notre confrère et ses amis ne réfléchissent plus; ils sont pris d'un coehemar fort violent qui ne leur laisse pas un moment de tranquillité, et qui leur fait voir des ennemis jusque dans les hommes les plus inoffensifs. Cela nous rappelle quelque peu les histoires d'un héros espagnol, dont les hauts faits ne manquent sans doute pas encore de nos jours d'être profondément étudiés dans les réunions de la Ligue.

Le *Morning Courier* est plus violent que le *Transcript* mais il ne lui en cède nullement sur le rapport du patriotisme. Il va même plus loin, car il fait des menaces presque dans chacune de ses feuilles. Dans son numéro du 28 juin, il termine un petit article par ce qui suit: " S'il y a de la violence, ce sera la faute du gouvernement, car nous l'avertissons qu'il y a un pas qu'on ne lui laissera pas faire impunément; et s'il connaissait aussi bien que nous l'esprit du temps, il hésiterait et réfléchirait profondément, avant de se précipiter tête baissée dans une lutte (contest), d'où il ne peut sortir victorieux. "

D'abord, le *Courier* ne dit pas de quelle démarche ou de quel pas il s'agit. Parle-t-il de la Ligue, que le gouvernement empêcherait de se réunir, comme étant une association illégale et révolutionnaire? Parle-t-il des arrestations que les journaux tories disent que le gouvernement va faire, au sujet de l'incendie du parlement, des outrages qui ont été commis depuis, et des complots qui pourraient encore être sur pied? C'est sur quoi le *Courier* ne s'explique pas. Il nous apprend seulement que le gouvernement n'agira pas impunément, et qu'il y aura une lutte qui tournera au désavantage du gouvernement. Ce sont là des menaces, qu'il ne faut pas prendre entièrement au sérieux, mais aussi qu'il ne faut pas oublier; car, comme on l'a dit bien des fois, la prudence est la mère de la sûreté.

Enfin, voilà le *Herald*, qui le *Courier* lui-même accusait dernièrement de versatilité au antérieur de souffler le chaud et le froid, qui après la *Gazette* et ses autres confrères tories, s'empare du sujet de l'annexion, et fait sur cette question des premiers-Montréal la perte de vue. Nous n'avons pas l'intention de nuire notre confrère dans toutes ses considérations, toutes ses espérances, toutes ses craintes. Nous nous contentons d'en traduire le passage suivant, qui indique assez quel chemin le *Herald* a l'intention de suivre: " Ainsi, dit-il, soit à droit soit à tort, il est incontestable que la grande majorité de ce qui au milieu de nous, pense avec indépendance, aspire après l'annexion, comme le remède à un grand nombre de nos difficultés politiques et le grand chemin de la prospérité. "

Nous ne doutons pas que notre confrère du *Herald* n'ait bien pesé ses paroles en traçant ces lignes. Or, comme nous devons croire qu'il se considère comme un homme " qui pense avec indépendance, " il ne doit pas trouver mauvais que, d'après ses paroles, nous le regardions comme aspirant après l'annexion. C'est là la conséquence naturelle de ce qu'il vient de dire lui-même. S'il n'a pas eu pareille intention, ou s'il veut protester contre l'interprétation que nous donnons à ses paroles, qu'il réclame. S'il ne le fait pas (ce à quoi nous nous attendons), notre interprétation restera et sera censée admise par lui.

Quant à la généralisation qu'il fait, nous ne l'admettons pas, par la raison bien simple que nous la croyons incorrecte et contraire aux faits. Mais c'est un sujet dans lequel nous ne croyons pas devoir entrer, ne regardant pas le moment comme opportun, et pensant que ce n'est qui le traitent comme une question ouverte, montrent qu'ils ont plus de désir d'écrire sur un sujet neuf pour eux, que de prudence, de réflexion, et de patriotisme.

Le *Transcript* de samedi, entre autres choses lumineuses, vient de faire la découverte suivante: " Nous ne doutons nullement que, si l'on pouvait vérifier les chiffres, on ne trouverait que les sujets Canadiens Français de Sa Majesté reçoivent leur due proportion de ce qu'ils contribuent au revenu; et, s'ils ne reçoivent pas d'avantage, ce doit être parce qu'ils sont moins propres à remplir des charges que leurs plus actifs et plus énergiques compatriotes, les Saxons. " Après une pareille tirade, nous défions tout homme de bon sens de s'empêcher de rire... de pitié; car rien n'est plus ridicule que cette prétention du rédacteur du *Transcript*. Cela nous étonne de sa part; on aurait droit à attendre de lui quelque chose de plus judicieux et de moins injuste.

Les journaux du Haut-Canada nous apprennent que S. E. Lord Elgin vient de faire la réponse suivante au secrétaire de la société d'agriculture de l'état de N.-Y., qui l'aurait invité à assister, dans le mois de septembre à l'exhibition annuelle de la société:

" Monsieur:—Je suis bien flatté de l'invitation que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, me priant d'assister à la prochaine exhibition de la société d'agriculture de New-York. Je crains beaucoup, néanmoins, qu'il ne soit pas en mon pouvoir d'en profiter, vu que mes devoirs m'obligent à résider constamment dans les limites de la province du Canada. Je le regrette bien sincèrement, car ce serait un très grand plaisir pour moi d'être témoin de vos progrès agricoles, et de me joindre à la foule de citoyens distingués qui se réunissent en ces occasions.—J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc. (Signé) ELGIN ET KINCAIDINE. "

Le *Morning Courier*, chez lequel les plus grandes extravagances reçoivent une remarquable hospitalité, s'est dans sa feuille de jeudi: " Si les Canadiens Français reçoivent £25,000 (comme salaires), ils ont probablement plus qu'ils n'ont droit d'avoir, si l'on considère d'où provient le revenu. "

C'est avec plaisir que nous voyons, par le *Globe* de Toronto, que le commerce y est très florissant. En 1848, pour le quartier finissant au 5 juillet, les droits de douane y rapportèrent £5,000 de cette année, pour le même temps, ces droits de douane sont déjà de £14,000. C'est un indice des plus satisfaisants.

Le Provincialist d'Hamilton contenait dans une de ses dernières feuilles, le passage suivant que nous recommandons aux organes de la Ligue :

« Les amis de la Ligue n'ont cessé de répéter que cette association n'est pas une société secrète, que les réformistes et les Tories pouvaient s'y joindre en toute sûreté. Pour éprouver cette embûche tendue aux réformistes, le Globe demanda s'il pouvait envoyer son rapporteur aux assemblées de la Ligue, mais le Colonial lui répond négativement. Nous sommes content que le Globe ait fait cette démarche ; le chat est maintenant hors du sac, et la "Ligue" est à présent devant le pays comme une association dont les procédés ne peuvent pas être mis au grand jour. Nous avons toujours cru que ce serait là le résultat de toute cette affaire, et maintenant tout le monde sait ce qui en est. Que tous les réformistes et les Tories honnêtes se délient de la "Ligue." »

Les Orangistes du Canada, qui ont toujours prétendu ne pas se mêler de politique viennent de tenir à Toronto l'assemblée annuelle de la grande Loge de l'Amérique Britannique du Nord. Dans cette assemblée, les Orangistes ont passé des résolutions contre le Bill d'Indemnité, y ont émis des principes inconstitutionnels, et ont manifesté des desseins de rébellion. Comment les amis des Loges orangistes peuvent-ils défendre cette conduite nous n'en savons rien. Mais ce que nous savons bien, c'est qu'aujourd'hui on doit regarder les loges orangistes comme autant de sociétés secrètes défendues par la loi, et à la suppression desquelles la sécurité publique est des plus intéressées.

Le Globe de Toronto, de samedi dernier, nous apprend qu'il va publier sa feuille trois fois par semaine au lieu de deux fois. Le prix du journal ne sera pas néanmoins augmenté; il continuera à être de \$4 par année. Outre cela, notre entreprenant confrère se propose de publier tous les vendredis une édition hebdomadaire pour la campagne, moyennant \$2 par an. Nous espérons que les efforts du propriétaire du Globe seront couronnés d'un plein succès, et que les amis de la presse honnête et constitutionnelle se hâteront d'encourager ce journal là. On ne peut en effet trop faire pour soutenir les bons journaux; ils sont les organes du peuple et les défenseurs de ses intérêts et de tous ses droits.

Depuis quelques jours, tout ce que Montréal renferme d'habitants était sur pied. Ils se reconfortaient et se disaient la grande nouvelle que le choléra asiatique était en ville. On ne l'avait pas vu entrer, mais on affirmait qu'il venait de faire élection de domicile parmi nous. Pour preuve, disait-on, il est mort hier une servante de monsieur un tel et deux militaires ont pris aujourd'hui le chemin des champs élysées. Or, voici toute l'histoire. Le choléra asiatique n'est pas à Montréal; nous le laissons volontiers à MM. les américains, avec lesquels sur ce point nous sympathisons beaucoup. Tout ce qu'il y a eu à Montréal, ce sont quelques cas de dysentérie et de choléra du pays. La fille en question est morte de dysentérie, mais pas du choléra asiatique. Quant aux deux militaires, l'un est mort du choléra du pays et l'autre, nous dit-on, est mort d'apoplexie. Ainsi donc, que nos lecteurs se rassurent: l'état sanitaire de Montréal est excellent, et comme l'on dit quelque fois, il n'y a pas plus de choléra que sur la main. S'il venait à y en avoir, nous en parlerions. En attendant, de la prudence et des précautions dans le boire et le manger.

Nous apprenons avec plaisir qu'il vient de se former à St. Estache une association St. Jean-Baptiste. Le président actuel en est M. H. Moreau, curé du lieu; M. Emery Féré en est le vice président, et M. L. J. De Bellefeuille le secrétaire Trésorier. Nous souhaitons pleine réussite à la nouvelle association.

Nous regrettons d'avoir à annoncer que jeudi dernier il y a eu un grave accident à bord du steamer Passport, qui montait de Montréal à Kingston. Bientôt vis-à-vis Lancaster on a pu près, une partie de la machine se déranger et la vapeur fortement condensée se fit jour et se répandit bientôt à droite et à gauche, ensorte qu'en quelques instants 40 à 50 personnes se trouvèrent atteintes. Aux dernières nouvelles, 13 d'entre elles avaient succombées à leurs brûlures, et 25 autres se trouvaient être gravement blessées. On ne sait pas s'il y a eu en conséquence de la part de quelques-uns des ingénieurs; le coroner et un corps de jury devaient se rendre sur les lieux.

Le Journal d'Education du H. C. pour le mois de juin nous est parvenu. Il contient plusieurs excellents articles éditoriaux, et de nombreux extraits faits avec goût et discernement. Nous y voyons aussi avec un vrai plaisir que l'éducation augmente rapidement dans le Haut-Canada: dire d'un peuple qu'il s'instruit, c'est en faire un magnifique éloge; c'est dire qu'il veut vivre et devenir grand.—Ce journal d'Education devra être bien encouragé, parce qu'il peut produire beaucoup de bien. D'ailleurs le prix d'abonnement, n'étant que de cinq chelins, se trouve si modique que tout homme qui sait l'anglais devrait en recevoir une copie.—On s'abonne à Toronto chez M. M. Schobie et Balfour, à Montréal chez M. M. Coy, et à Québec chez M. P. Sinclair.

Nous voyons par la Gazette Officielle de samedi qu'il y a une assemblée du barreau de Montréal, convoquée pour le 22 courant, pour nommer le conseil de la section du district de Montréal.

Le 28 juin, il avait été émis pour \$379,642 de bons provinciaux; il en était rentré pour \$262,735; il y en avait en circulation pour \$116,857.

Un supplément à la Gazette Officielle, publié hier, contient les nominations suivantes: Pour être avocat, J. Campbell et C. J. Stewart, écossais; pour être registraire de la seconde division d'enregistrement du comté de Saguenay, F. X. De Sales La Terrière, écossais; pour former un bureau d'examinateurs pour admettre à la pratique de l'arpentage, L'honorable James Harvey Price, Joseph Bonchête, Andrew Russell, John Booth, Publius V. Elmore, Alphonse Wells, et Adolphe Larue, écossais.

On nous dit qu'il y a, à bord d'un des vaisseaux qui sont dans le port de cette ville, un requin que l'on a capturé dans le bas du fleuve.

Depuis plusieurs jours, la température est très agréable; les nuits sont même fraîches. On se plaint dans

quelques parties du pays du manque de pluie; il en est néanmoins tombé un peu dimanche dernier.

On dit que l'hon. George Massat, doit s'embarquer sous peu pour l'Angleterre. Pourquoi?

Le Morning Courier rapporte qu'il se fait actuellement en cette ville une souscription, pour faire élever une fontaine sur la Place d'Armes.

Jepudi, un nommé Maher a été arrêté, sous accusation d'avoir frappé sa femme avec un couteau; la pauvre malheureuse est dangereusement blessée.

Une proclamation, dans la Gazette Officielle de samedi, proroge le parlement au 8 août prochain pro forma.

Samedi, il y a eu à Philadelphie 48 nouveaux cas de choléra et 18 décès; à New-York, il y en avait eu 38 nouveaux cas et 26 décès.

On fait maintenant usage dans quelques parties des Etats-Unis de cigares complrés, qu'on dit être un préservatif contre le choléra.

Une des expéditions, envoyée par terre à la recherche de Sir John Franklin, est de retour, et rapporte avoir rencontré de nombreux Esquimaux qui n'ont eu ni vent ni nouvelles de Sir John. Il paraît que sir John Richardson, le chef de l'expédition, doit se rendre sous peu en Canada, tandis qu'une autre partie de l'expédition doit faire une nouvelle tentative, sous la conduite d'un M. Rae, pour découvrir les traces de l'infortuné navigateur, parti depuis si longtemps.

Le 28 juin, le steamer Fashion a quitté New-York pour Chagres, avec 79 passagers et \$11,000 en espèces. Parmi les passagers, se trouve M. James B. Taylor, des bureaux de la Tribune de New-York.

L'hon. M. Egerton, A. D. C. de S. E. Lord Elgin, est parti mercredi pour l'Europe, à bord du steamer Cambridge, qui avait à son bord 87 passagers.

Le maire de New-York vient de défendre la vente des boissons fortes le dimanche; la police a ordre de faire exécuter cette ordonnance.

Il y a eu en Californie une émeute assez grave qui a forcé le général Smith et ses troupes à se réfugier à bord de l'escadre américaine.

Des nouvelles des Indes Occidentales nous apprennent qu'à la Jamaïque la législature a été prorogée à 14 jours, c'est-à-dire au 12 ultimo; ce qui faisait croire que le parlement y serait convoqué sous peu. On ne prévoyait pas si la chambre des représentants persisterait à refuser les subsides.—A Sainte-Lucie, le procès des émeutiers ou révoltés était terminé. Ils devaient être emprisonnés ou déportés.—A Antigua, tout paraissait tranquille.

Il vient d'être publié à Londres un ouvrage intitulé: « Esquisses de la vie Canadienne, tant laïque qu'ecclésiastique. » L'ouvrage est en langue anglaise, et a pour auteur, dit le Morning Courier, un Prêtre du diocèse de Toronto.

D'après le message du président de la république française, nous voyons que la dette publique de la France est augmentée de 56,501,600 francs. Les dépenses extraordinaires de la révolution de février ont occasionné pour 1848 un surplus de dépenses se montant à 265,498,428 francs; malgré les nouvelles taxes, il se trouve un déficit de 72 millions.—La garde nationale comprend 4 millions d'hommes, dont 1,200,000 sont munis de mousquets ou autres armes. Elle a 500 canons. L'armée régulière est de 451,000 hommes et de 93,754 chevaux; elle a 5139 pièces de campagne.—La flotte se compose de 10 vaisseaux de ligne, 3 frégates, 18 corvettes, 24 bricks, 12 transports et 24 petits vaisseaux, outre 14 frégates à vapeur, 13 corvettes à vapeur, et 24 avisos à vapeur. La flotte de réserve est de 47 vaisseaux.—Il y a en France 46 écoles d'agriculture 122 sociétés d'agriculture et 300 autres institutions moindres. Il s'y trouve 68 établissements de haute éducation fréquentés par 6269 élèves, 1220 établissements d'éducation secondaire fréquentés par 106,065 élèves, 56 lycées, 309 collèges commerciaux, et 955 établissements particuliers d'éducation. Dans les écoles primaires, il se trouve 3,530,135 élèves.

Nous avons reçu de M. le Dr. Meilleur les « Actes d'Education Élémentaire et les Circulaires y relatives; » nous lui offrons nos remerciements. Nous en parlerons vendredi.

Voir la dernière page.

BULLETIN COMMERCIAL.

La fleur est à 20 chelins 9 deniers et 21 chelins; le blé à 4 chelins 3 deniers par 60 livres; l'avoine à 1 chelin et 1 denier (il s'en vend beaucoup); le blé d'inde à 2 chelins 9 deniers et 2 chelins 10 deniers (il a une tendance à baisser, il se vend peu); le gruau d'avoine à 16 chelins et 16½ chelins; le saindoux à 4½ deniers; les pois à 2½ chelins; la potasse à 28 chelins 3 deniers et 28½ chelins; la pelasse à 26 chelins 3 deniers.

Les parts de la Banque de Montréal sont à 6½ d'escompte ainsi que celles de la Banque Commerciale; celles de la Banque de la Cité sont à 35 et 37½ d'escompte. Les parts du chemin de fer de St. Jean sont au pair, celles du chemin de fer de St. Hyacinthe sont à 50 pour 100 d'escompte; celles du chemin de fer de Lachine sont à 75 par 100 d'escompte.

FAITS DIVERS.

Police.—La police montée stationnée pour quelque temps encore aux casernes de Larrière occupe toujours la presse tory. Jusqu'au Herald qui s'en mêle et qui a voulu dire le mot pour rire. Nous sommes surpris qu'un journal sérieux et de son importance se permette de semblables plaisanteries. Par exemple, il dit que, dernièrement, les sentinelles, qui font bonne garde toutes les nuits, entendent du bruit à la porte de la cour et croyant que c'étaient les Tories incendiaires, ils tirent plusieurs coups de carabine, et que le matin au lieu de trouver plusieurs Tories sur la poussière, ils s'aperçurent qu'ils avaient tué... un bœuf.

(ou un vache, n'importe.) Le Herald aurait dû se rappeler que la clôture des casernes est à jour et qu'il est très facile à travers ces larges espaces de distinguer un Tory mal-faiteur de toute autre bête. Minerve.

REV.—Pendant la messe de St. Jean-Baptiste, à St. Hyacinthe, le feu éclata dans le magasin de M. L. Boivin, marchand du lieu, et causa des dommages pour environ £20 avant que l'on pût parvenir à l'éteindre. Les citoyens accoururent en foule et aidés de deux pompes, il parvint à sauver la maison. Les dommages se bornent à l'intérieur du magasin et aux marchandises inconditionnelles ou endommagées. On attribue cet accident à la pipe, car plusieurs fumeurs étaient entrés dans l'édifice qui fut ensuite fermé à l'heure de la messe. Un jeune enfant qui se trouvait seul dans un appartement au-dessus du magasin fut presque suffoqué par la fumée, lors que les secours arrivèrent pour l'arracher au danger qui le menaçait. M. Boivin est très-reconnaisant de l'activité et du zèle que les citoyens de St. Hyacinthe déploieront pour sauver sa propriété. Idem.

PAIN A BON MARCHÉ.—M. Louis Malo, qui remplit les devoirs de chef de police depuis la maladie de M. Jérémie, a fait la semaine dernière une descente chez plusieurs boulangers, du faubourg Québec et St. Laurent où il a saisi une quantité de pains qui n'avaient pas le poids voulu par la loi. Cette bonne habitude pour les pauvres a été distribuée aux différents asiles de bienfaisance de cette ville. Avis aux boulangers malhonnêtes! Les journaux se sont toujours abstenus de publier les noms de ceux qui étaient ainsi pris en flagrant délit, mais cette délicatesse est mal-placée. Les coquins devraient toujours être connus, surtout ceux de cet genre. Cette ravine pèse sur tout sur les pauvres qui payent pour six livres de pain tandis qu'ils n'en reçoivent que cinq et demie. La police devrait être plus attentive sur ce chapitre. Minerve.

Les adresses au Gouverneur.—Le gouverneur a reçu jusqu'à ce jour 310 adresses de félicitation. Le nombre de signatures s'élève à 169,547 et il faut se rappeler qu'un grand nombre de ces adresses n'étaient signées que par des comités de quelques personnes nommées par le peuple. Un journal dit que l'une de ces adresses signées par un comité, l'avait été ensuite par 3,000. Minerve.

BAUIT.—On dit que M. Hincks a trouvé à négocier « au pair » à Londres pour £30,000 de bons provinciaux. Serait-ce une preuve que les Tories émeutiers n'ont pas réussi à anéantir entièrement le crédit du pays? J. de Québec.

INCENDIE.—Il y a bruit que l'incendie ravage d'une manière désastreuse dans plusieurs endroits des terres du Saguenay. Selon des rapports, un peu vagues à la vérité des familles ont été obligées d'abandonner leurs habitations. J. de Québec.

BANQUET PATRIOTIQUE.—Nous avons dit plus haut comment s'est passée à Montréal la fête anniversaire de saint Jean-Baptiste. Ceux de nos frères Canadiens qui se trouvent à New-York ont voulu se joindre de loin à cette célébration nationale, et ils se sont réunis lundi, au nombre de cinquante environ, dans un banquet fraternel. Cette petite fête de famille s'est parfaitement passée, et laissera les meilleurs souvenirs à tous ceux qui y ont assisté.

A NOS ABONNÉS.

Malgré la chaleur, les travaux des champs et les discussions politiques, nos abonnés ne doivent pas oublier que la presse ne vit pas de l'air du temps. Il lui faut un peu de vil métal comme aux plus humbles mortels. Voilà pour quoi nous les engageons à penser à nous au plus tôt.

(N° 28.)

La lettre ci-jointe nous a été passée par un Monsieur qui répond de la responsabilité et du caractère honorable de l'écrivain.—Chronotype de Boston.

New Haven, Connecticut, 11 sept. 1847. Cher Monsieur:—Pardonnez-moi la liberté que je prends de vous faire connaître le bien que j'ai retiré de l'usage du baume de cerises sauvages de Wistar.—Le printemps dernier, une soudaine et violente maladie d'intensité, causée par du froid, m'obligea de garder la maison pendant plusieurs jours. J'eus de bien des remèdes, dont aucun ne parut me ramener, en sorte que je perdis tout espoir de me guérir par la médecine.—Mais d'après l'avis de quelques amis, j'achetai une bouteille du baume de cerises sauvages du Dr. Wistar. Aussitôt que j'en usai, je me sentis mieux, et avant d'avoir fini la bouteille, la toux et l'insomnie cessèrent entièrement. Pour l'avantage seul de ceux qui seraient pris du même mal, et croyant que c'est un grand remède contre les toux, les humeurs et les attaques de consommation, je fais la déclaration qui précède. Votre, etc. JAMES GALLAGHER.

Prix une piastre la bouteille le, ou six bouteilles pour 5 piastres. A vendre à Montréal par Wm. Lyman et Cie, et par John Carte, et Cie, rue St. Paul; aussi par Alfred Savage et S. J. Lyman et Cie, Place d'Armes.

MARIAGES.

En cette ville, le 2 juin, Henry Masson, écossais, à Ann fille du Dr. S. W. H. Leslie. A Ste. Geneviève (île de Montréal) le 19, M. Félix Lauzon, marchand, à Delle, M. C. Julie Berthelot, fille aînée de feu J. M. Isidore Berthelot, Ecossais. A St. Denis, le 26 juin, M. J. B. Gadbois, marchand de Montréal, à Dlle. O. Thibodeau, seconde fille de Jos. Thibodeau, Ecossais, ancien marchand de St. Denis.

NAISSANCES.

En cette ville, le 2 juillet, le Dame de Charles Gackemeyer, Ecuyer, assistant Greffier de la Cité, a mis au monde une fille. En cette ville, le 30 ult., la Dame de C. S. Rodier, Ecossais, mis au monde une fille. A St. François, le 26 juin, la dame de M. Paul R. Robillard, marchand, a mis au monde une fille.

DECES.

A St. Hyacinthe, le 20 juin, après une maladie de plusieurs mois, Dame Josephine Héloïse Boutillier, épouse de Rémi Raymond, Ecossais, âgée de 30 ans et 3 mois. A Québec, le 26 du courant, à l'âge de 5 semaines, Louis-Henri, enfant de A. Lemoine, Ecuyer. A Québec, le 24 courant, à l'âge de 91 ans, Sieur Jean Maurice dit Larivière, ex-devant de la paroisse de Saint-Gervais. Il laisse une nombreuse famille et un ami de 102 ans pour le regretter. Noyé le 30 juin, sieur Jean Rousseau, chalupier, à l'âge de 41 ans. A St. Mathias, le 26 juin, M. François Taupier, étudiant en médecine, âgé de 21 ans et 9½ mois, fils de Jean Taupier, Ecuyer. A Ste. Thérèse de Blainville, le 29 juin, demoiselle Zoé Leclair, âgée de 33 ans.

COLLÈGE DE ST. HYACINTHE.

ES exercices scholastiques ordinaires de cette institution n'auront pas lieu cette année. Il y aura seulement la distribution des prix, qui se fera mercredi le onze juillet à onze heures A. M. Les parents des élèves et les amis de l'éducation sont priés d'y assister. Les vacances seront données aussitôt après la distribution des prix. J. S. RAYMOND, Ptre., Sup. C. S. II. St. Hyacinthe, 30 juin 1849.

COLLÈGE DE STE. THÉRÈSE.

ES examens des élèves du Petit Séminaire de Ste. Thérèse auront lieu les 16, 17 et 18 du courant. Les séances du matin commenceront à 8½ h. et celles du soir à 1 h; la dernière se terminera par la distribution des prix. L. SACHÉ, Ptre., Direct. Ste. Thérèse, 2 juillet 1849.

COLLÈGE DE L'ASSOMPTION.

EXAMEN public du collège de l'Assomption aura lieu le 30 et 31 du courant et le premier d'août, etc. cinq séances. La première séance aura lieu le 30 du courant après dîner et la dernière le 1er d'août aussi après dîner, après quoi commenceront les vacances. Les parents des enfants et les amis de l'éducation sont priés d'assister au susdit examen. La rentrée des écoliers se fera le vingt cinq de septembre. L'Assomption, 2 juillet 1849.

COLLÈGE JOLLIETTE.

EXAMEN public du Collège Jolliette aura lieu le 1, 24 et le 25 du courant. Les parents et tous les amis de l'Éducation y sont respectueusement invités. F. J. LAHAYE, Ptre., directeur. Industrie, 2 juillet 1849.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

MESSIEURS les commissaires se procureront, pour une école modèle, un Instituteur, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour de Septembre prochain. S'adresser à Messie Lurocher, prêtre et curé, à Belœil. N. B. Le salaire demandé ne sera que raisonnable et modéré. Belœil, 2 juillet 1849.

MORT AUX ÉTATS-UNIS.

Il est mort dans la première semaine du mois de juin à bord du Uncle Toby, sur le Missouri, près de Péru, Illinois, un nommé L'ANGE, beau-frère d'un M. HENRY. Il était natif du Canada et a laissé une somme d'argent et d'autres effets. Si les parents ou les intéressés sont en Canada ou ailleurs, et s'ils désiraient obtenir des informations sur le compte de ce malheureux, ils pourront en obtenir en s'adressant à M. B. Giroux, Péru, Illinois, E.-U. 2 juillet, 1849.

GRAINES DE JARDIN

DE LA RÉCOLTE DE 1848.

Aux Jardiniers et aux personnes qui achètent des grains et légumes. Les graines de jardin sont généralement importées en ce pays, en automne et gardées dans des magasins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différents Ports d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'on leur fait semer en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueillies, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques. DES GRAINES FRAÎCHES. DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par l'expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDIN et de GRAINES DE FLEURS venant de PARIS par le paquebot Baltimore qui a fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent:

Artichauts	Asperges	Fèves
Brocchi	Betteraves	Choux-fleurs
Capucines	Concombes	Carottes
Carfeuil	Sariettes	Poireaux
Laitue	Melons	Artichaut
Moutares	Oignons	Pois-Chux
Persils	L'anaris	Citrouille
Raves	Rhubarbe	Romarin
Saffran	Sauge	Choux de Savoie
Epinards	Sariette	Thym
Tabacs	Navet	Tomates
Fèves rouges	Rotteraves blanches, etc. etc. etc.	

BENJ. WORKMAN & Co. 172, rue St. Paul, coin du Carré de la Douanes. Montréal, 16 avril. P. S.—Ils ont aussi à vendre un assortiment tendu de GRAINES DE FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, &c dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter des graines.

AUX INTITUTEURS

DEUX INSTITUTEURS OU INSTITUTRICES sont demandés dans la paroisse de Saint Clement de Beauharnais.—Pour les conditions de l'engagement s'adresser aux commissaires d'Écoles du lieu, ou soussigné. L. HENAUULT.

E. LAFLEUR,

NOTAIRE.

Etabli son Bureau ép l'Élu de C. A. Brault, etc. N. P. Grande rue St. Joseph.

SUITE DES ADRESSES.

A l'adresse de St. Antoine de Tilly, signée par M. le curé et 422 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait donner la réponse que voici :

Messieurs.—J'ai mis entre les mains du gouverneur-général les deux adresses que vous m'avez transmises de la part des habitants de St. Antoine de Tilly, l'une à Sa Majesté, qui sera transmise à sa destination, et l'autre à Son Excellence elle-même, qui ajoutent le témoignage des habitants de cette paroisse aux nombreuses manifestations que Son Excellence a déjà reçues de toutes les parties du pays, qui toutes rivalisent de zèle dans les circonstances actuelles. Son Excellence me charge de vous prier de présenter ses remerciements sincères à ceux qui lui ont donné cette marque de leur loyauté, de leur sympathie, et de leur amour de l'ordre.

J'ai l'honneur d'être etc. J. LESLIE, Secrétaire,

Messieurs R. S. Noël, H. Germain.

A l'adresse de la Pointe aux Trembles de Neuville signée par M. le curé et 419 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait réponse ainsi qu'il suit :

Monsieur le Curé.—Vous voudrez bien agréer pour vous et vos paroissiens les plus sincères remerciements du gouverneur-général, pour l'adresse loyale et affectueuse que vous lui avez fait présenter dans les circonstances déplorables qui agitent si profondément la population morale de ce pays. Les excès récents, en provoquant une expression d'opinion public si énergique et si universelle, auront au moins pour compensation de faire sentir aux factieux et aux mécontents, que ce ne sera pas impunément qu'il oseraient s'attaquer à l'ordre politique existant, ou renouveler les scènes qui viennent de ternir l'éclat de la Capitale des Canadas.

J'ai l'honneur d'être etc. J. LESLIE, Secrétaire,

Messire L. E. Parent, Curé.

A l'adresse de Ste. Marie, Nouvelle Beauce, signée par M. le curé et 25 autres personnes, S. E. Lord Elgin a ordonné la réponse qui suit :

Monsieur.—J'ai reçu et mis entre les mains du gouverneur-général, la requête à Sa Majesté, signée par 200 habitants de votre paroisse, ainsi qu'une série de résolutions et une adresse à Son Excellence adoptée à une assemblée des habitants de cette paroisse, que vous m'avez transmise par votre lettre du 9 courant. Son Excellence se fera un devoir de transmettre la première à sa destination, et elle m'a chargé de vous prier de remercier les habitants de Ste. Marie Nouvelle-Beauce, des sentiments de loyauté envers Notre Gracieuse Souveraine, d'attachement envers la mère-patrie, et d'amour pour l'ordre public et le gouvernement constitutionnel, ainsi que pour les témoignages de sympathie pour la personne de Son Excellence, et d'approbation de son gouvernement, que contiennent les résolutions ci-dessus et l'adresse à laquelle elles ont servi de base.

J'ai l'honneur d'être, etc. J. LESLIE, Secrétaire.

J. B. Bonneville, écr.

A l'adresse de St. Cosme, signée par M. le curé et 99 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait faire la réponse suivante :

Monsieur le curé.—Veuillez faire agréer à vos paroissiens les remerciements du gouverneur-général pour l'adresse qu'ils ont transmise à Son Excellence, témoignant de leur empressement dans ces tristes circonstances à l'assurer de leur sincère attachement à Notre Bien-Aimée Souveraine, et de leur disposition à coopérer au maintien de la paix et du bon ordre dans la Providence. La requête qu'ils ont signée à Sa Majesté, sera transmise à sa destination.

J'ai l'honneur d'être, etc. J. LESLIE, Secrétaire.

Messire Ts. Larouche, curé.

A l'adresse de Cornwall, signée par 176 personnes, S. E. Lord Elgin a répondu comme suit :

Monsieur.—Des adresses de la nature de celle que vous venez de me lire de la part du maire, des conseillers de cette ville et autres habitants de la ville de Cornwall, n'encouragent et ne fortifient beaucoup au milieu des difficultés qui m'environnent. Qu'il puisse y avoir dans cette communauté des personnes qui croient consciencieusement qu'il ne convient pas au Canada d'être gouverné d'après des principes Britanniques, la chose est possible; que d'autres, dans leurs attaques contre l'ordre de choses établis, soient animés par des motifs tels que ceux que vous décrivez, la chose n'est que trop probable. C'est néanmoins un fait d'une grande portée, et de nature à exciter de la crainte dans tous esprits réfléchis, que des personnes en autorité, qui marchent dans la voie de la constitution existante, soient soumises à des insultes et à des outrages. Je me flatte que le cri général de réprobation qui provoque de toutes les parties de la province ces excès produira un effet salutaire, et que les partisans politiques apprendront que s'ils veulent faire prévaloir leurs vues auprès de la grande masse du peuple intelligent du Canada, ils devront se borner à l'avenir à employer pour les faire prévaloir des moyens strictement légitimes et constitutionnels.

ELGIN ET KINCARDINE.

A l'adresse de St. Clément, signée par M. le curé et 185 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre tel qu'il suit :

Monsieur.—J'ai reçu par votre voie et mis devant le gouverneur-général les requêtes à Sa Majesté des paroisses de St. Timothée et de St. Clément de Beauharnois, ainsi qu'une adresse à Son Excellence de la part des habitants de cette dernière paroisse. Les requêtes à Sa Majesté seront transmises à leur destination, et vous voudrez bien remercier les habitants de St. Clément de leur loyale et affectueuse adresse. Son Excellence, n'ait-elle eu à attendre que le témoignage de sa conscience, n'aurait pas reculé devant l'acte de fermeté et de justice qui a été le prétexte du soulèvement des passions mauvaises dans une partie de la population de cette cité, au profit d'ambitions de projets coupables. Mais assurez les loyaux habitants de St. Clément que Son Excellence n'a jamais eu la pensée que les bons et braves habitants de cette province puissent ne pas réprouver des excès pareils à ceux que le pays déplore aujourd'hui.

J'ai l'honneur d'être, etc. J. LESLIE Secrétaire.

Jacob DeWitt, Ecr., M. P. P.

REPertoire NATIONAL

DEUX NOUVEAUX VOLUMES.

PROFANE.

Lorsque nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne, devant fournir, en tout, deux volumes. Mais les journaux, plusieurs de nos abonnés et de nos amis nous ont engagé à passer avec moins de rapidité sur les différentes époques et à être moins sévère dans notre choix, afin de recueillir un plus grand nombre d'écrits qui, sans posséder beaucoup de mérite littéraire, pouvaient donner une idée exacte de l'intérêt que les Canadiens portent à la littérature, comme le trouve ce grand nombre d'essais de tout genre que nous reproduisons.

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pouvons atteindre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre compilation.

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale. Parmi ces écrits, se trouvent les discours (lectures) prononcés aux Instituts Canadiens de Montréal et de Québec.

Nous avons à republier, entre autres, des écrits de MM. l'hon. A. N. Morin, l'hon. E. P. Taché, l'hon. juge Mondelot, T. Parent, le Dr. Painchaud, le Rev. P. Martin, F. X. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Deroime, A. Pamondon, Guil. Lévesque, Chs. Lévesque, A. Lajoie, J. Leclair, J. Doucet et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous éclairent pour le moment.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en doutons pas; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous aimons à croire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est un certainement, retombe sur la pénurie des temps. Nous prions, encore une fois, tous les amis de la littérature canadienne de se joindre à nous pour conserver et propager les écrits canadiens, en s'inscrivant et en faisant inscrire leurs noms sur la liste de nos abonnés. Nous ne demandons rien pour notre travail, nous voudrions seulement payer nos déboursés, et voilà tout.

L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, c'est-à-dire deux numéros par volume de 354 pages. Nous ferons sortir des livraisons de 64 pages au lieu de livraisons de 32 pages, comme nous l'avons fait jusqu'à présent.—6 livraisons de 64 pages feront un volume.

Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible.

Les personnes qui désireraient se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM. Fabre et Cie, Mc Coy, Libraire, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de l'Echo ou en s'adressant à J. Huston, Montréal; chez MM. Fréchet et Frère, Crémazie et Cie, Libraires, et en s'adressant à M. F. Vézina, agent, Québec; chez M. Guitté, au bureau de l'Echo des Campagnes, Berthier.

Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers—N. Anon—J. G. Barthe—Isidore Bedard—M. Bibaud—George de Boucerville—George Cartier—P. Chauveau—Romuald Chénier—Dile Odile Chénier—Chevalier de Lorimier—Joseph Cauchon—F. M. Deroime—Foucher—Ph. A. De Gaspé—F. X. Garneau—P. Garnot—A. J. Ginguet—P. Huot—N. D. J. Jaumotte—Jean Jacques Larivière—Pierre Laviolette—Léon de Maréchal—J. Lenoir—Engèle L'Écuyer—J. T. Loranger—A. N. Morin—Charles Mondelot—Dominique Mondelot—J. B. Meilleur—J. D. Mermot—Amédée Payneau—Pierre Petit Clerc—J. Phelan—O. Peltier—Ls. Plamondon—Léon Poteil—Et. Parent—Joseph Quessnel—J. S. Raymond—A. S. Soubard—J. J. Tessier—Jean Taché—J. E. Turcotte—D. B. Vigor—Jacques Viger—William Vondelveldein et un très grand nombre d'écrits anonymes.

A la fin du dernier volume, on placera une liste de tous les ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets, avec les noms des auteurs, et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs.

Montréal, 29 décembre 1843.

MANUEL DE TEMPERANCE.

Le Soussigné, ayant acheté le privilège de l'auteur de l'ouvrage intitulé "Le Manuel de l'Église", saisit l'occasion d'informer ses pratiques et le public en général qu'il va incessamment en imprimer une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur.

Cette édition sera enrichie du portrait de l'Apôtre de la Tempérance l'Abbé Chiniquy, et ne se vendra pas plus cher que les précédentes.

Montréal, 22 décembre 1843.—jco.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous les nom et raison de "CHAPELLE & LAMOTHE" est dissoute à dater de ce jour. M. J. M. LAMOTHE, l'un des associés, est autorisé à transiger toutes les affaires de la dite Société.

Montréal, 21 novembre 1843.

LE SOUSSIGNÉ profite de cette occasion pour annoncer au Public en général et au Clergé en particulier qu'il continué à tenir la

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Il espère ainsi à recevoir le patronage public, vu qu'il n'épargnera rien pour contenter ceux qui l'honoreront. Il apportera à ses relieurs la même attention que ci-devant. Ses prix sont plus modérés que jamais, et la netteté et la beauté de ses ouvrages se feront toujours remarquer.

Le Soussigné a toujours en mains quantité de Livres de Littérature de Science, etc., Gravures, Images, etc., Papier de toutes sortes et de toute grandeur, etc., tous les Livres en usage dans les Écoles et toutes les fournitures nécessaires aux enfants qui les fréquentent. Il vend à aussi bas prix que partout ailleurs.

Montréal, 21 novembre 1843.—jco.

A vendre AUX BUREAUX DES MELANGES ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE.

LE CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL POUR L'ANNEE 1849.

LE CALENDRIER est un des plus complets qui se publient parmi nous. Il est de plus beaucoup amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier. Ce Calendrier contient ce qui suit: Le nom de tous les Saints et de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année; Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens; Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec; La liste et les termes des cours de justice; Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du crépuscule; Un tableau de la valeur, etc., des monnaies; Le commencement des saisons; La date des quatre-temps; Le comput ecclésiastique; Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude; La liste des principaux membres du Gouvernement; La liste des membres de la législature Provinciale; La liste des membres du Conseil Législatif; La liste des Examinateurs des Instituteurs pour Québec et Montréal, etc., etc. La liste complète des Magistrats, des Avocats, des Notaires, des Médecins, etc., etc. Ce CALENDRIER se vend à très-bas prix EN DETAIL; on fait encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en GROS. Montréal, 15 janvier 1849.

COLLEGE DE REGIOPOLIS KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. G., assisté du Rév. J. FARRELL et du Rév. J. MADDEN et d'autres professeurs. Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; au tant par son site et son élégance que par ses dimensions [ayant 5 étages et 130 pieds de longueur] et l'étendue de son terrain. La vue dominée par le Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve, St. Laurent, la Baie de Cataract et toutes les coupures à ses environs. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire. L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension, scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière est de 25 dollars, dont moitié payable d'avance.

Les externes paient 15 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de 25. Et les frais des meubles, à moins que les parents ne veulent en courir des risques, sont de 11.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement à des prix très réduits. On ne prendra aucun élève pour moins d'une année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examiné, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices public de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à retenir à la santé et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La bonne conduite et l'assiduité seront récompensés. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Rév. ANGUS MACDONELL, au Collège de Kingston Montréal, 18 août 1848.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les conditions seront très-faciles.—S'adresseront à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.

ETABLISSEMENT DE RELIURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIURE: à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes; Encre, etc. etc. etc.

DEUXIEME EDITION DU COUR TRAITÉ SUR L'ART EPISTOLAIRE, A L'USAGE DES ECOLES ELEMENTAIRES.

CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre à plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, 2 formules de lettres de change, Billes, reçus, quittances; d'une liste des initiales des titres qualificatifs; d'une liste des localités où y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada; d'une liste des chefs de départements sous l'Écriteau de la Province, et des places de leurs Bureaux respectifs; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc. etc. Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'Examinateurs pour le district de Montréal, et par M. le Surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada.

A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de P. Gendron rue St. Vincent, No. 21. Montréal 7 mars 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal 2 Mars, 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les chéons.

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Vaudreuil, 4s. l'acre.

Pour dito dit, à l'est de la rivière Chaudières et du chemin Kennebec, y compris les comtés de Beauport et de Gaspé, 2s. l'acre.

Pour dito au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre.

N. B.—Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain.

Pour dito, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncés en vente, 4s. l'acre.

Dito dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre. Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt.

Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et, dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher un dixième de la terre, et d'y résider. Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il remplit les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée.

Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défricher, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent.

Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'achat du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à la couronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux agents locaux respectifs. 3.—fois-

DR. GENAND, coin des Rues Ste. Hélène et des Récollets.

Montréal, 21 Nov. 1848.—5f-1r.

A. GERIN-LAJOIE, avocat, a établi son BUREAU a No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve.

Montréal, 22 sept. 1848

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 64, près l'E. véché.

Montréal, 9 Nov. 1848.

A. HUGUET-LATOUR, notaire, No. 16, rue St. Vincent.

Montréal, 20 oct. 1848.—6m.

ARCHITECTURE CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

L. P. BOIVIN, Coin des rues

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT

AVERTIT de nouveaux pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St Paul vis-à-vis la Place Jacques quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, le RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, rai de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, 20 2 6
Chaque insertion subséquente, 0 0 7
Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 3 6
Chaque insertion subséquente, 0 0 11
Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne, 0 0 4
Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE, & Cie., Libraires
Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P. A.
Québec, M. D. MARTINEAU, Proc. V.
St. Anne, M. F. PILOTE, Proc. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'au près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis
JOS. RIVET, PROPRIÉTAIRE.